



Les dons pour le tabernacle – une réparation au péché du veau d'or

« Prenez de vos biens une offrande pour l'Éternel ; que tout homme de bonne volonté l'apporte, ce tribut du Seigneur. »

(Chémot 35:5)

Pourquoi ce verset emploie-t-il le mot « prenez » plutôt que « donnez », alors qu'il est question des dons pour lesquels les enfants d'Israël furent sollicités en vue de la construction du tabernacle ?

Comme nous le savons, le tabernacle avait pour but d'expié le péché du veau d'or. Celui-ci fut d'une gravité telle que jusqu'à notre époque, nous continuons à en subir les répercussions. La Guémara (*Sanhédrin, 102a*) affirme à cet égard, au nom de Rabbi Its'hak : « Il n'existe pas une punition qui s'abat sur le monde qui ne soit au moins partiellement liée au péché du veau d'or. » De fait, ce péché constitue une grande intrigue : comment expliquer que les hommes de la « génération de la connaissance », qui assistèrent à de nombreux miracles en Egypte et sur le rivage de la mer Rouge, soient tombés dans un tel travers ? Eux qui eurent le mérite de manger la manne, nourriture spirituelle tombant chaque matin du ciel, qui perçurent la Présence divine dans toute Sa splendeur au mont Sinaï et entendirent directement de la bouche du Tout-Puissant « Je suis l'Éternel ton D.ieu », comment donc purent-ils soudain construire une idole en forme de veau ?

D'ailleurs, la gravité de ce péché se trouve confirmée par la colère divine qu'il entraîna, comme le souligne le verset : « De bonne heure infidèles à la voie que Je leur avais prescrite » (*Chémot 32:8*). La volonté de D.ieu de détruire Ses enfants provient de Son irritation suscitée par ce changement brutal. En effet, alors qu'ils venaient à peine de proclamer « nous ferons et nous comprendrons », voilà qu'ils déchoient subitement, renient l'Éternel et Ses mitsvot, au point que leur anéantissement parut, au départ, comme la seule réparation possible.

Afin d'éclaircir ce sujet, citons un autre passage de Guémara (*Chabbat, 88a*) : « Rabbi Elazar dit : "Au moment où les enfants d'Israël dirent : 'nous ferons' avant 'nous comprendrons', une voix céleste demanda : 'Qui a donc révélé ce secret des anges à Mes enfants ?'" » Car seules les créatures célestes, qui n'ont pas de mauvais penchant, sont en mesure de s'engager à faire quelque chose sans savoir de

quoi il s'agit. L'homme, quant à lui, est limité par son mauvais penchant, qui l'empêche de s'engager à l'aveuglette. Si l'on demande à quelqu'un d'accomplir une mitsva, le fait qu'il demande d'abord en quoi elle consiste n'est pas problématique, puisque tel est l'ordre naturel des choses : écouter ce qu'on nous demande, puis obtempérer.

Par conséquent, lorsque nos ancêtres dirent : « nous ferons et nous comprendrons », ils se hisserent à un degré surhumain, surnaturel. Puis, quand ils fautèrent en construisant le veau d'or, ils déchurent instantanément de ce niveau. Leur chute fut si rude qu'elle éveilla une redoutable colère divine. S'ils s'étaient élevés progressivement, échelon après échelon, ils auraient été plus stables.

A l'heure du don de la Torah, les enfants d'Israël atteignirent le summum, un état de perfection semblable à celui d'Adam avant la faute. A quoi cela correspond-il ? D.ieu créa le premier homme « à Son image » (*Béréchit 1:27*), et fit « pénétrer dans ses narines un souffle de vie » (*ibid. 2:7*). Nos Sages expliquent qu'Il insuffla en lui de Son propre être, c'est-à-dire Ses saints Noms.

Aussi, lorsque nos ancêtres commirent le péché du veau d'or, ils perdirent tout ce qu'ils avaient reçu en cadeau des anges – les deux couronnes placées sur leurs têtes –, ainsi que leur capacité de voir les voix qu'ils avaient acquise lors de la révélation au Sinaï. Mais, plus encore, tous les Noms divins inscrits en eux leur furent soustraits, si bien qu'ils se retrouvèrent totalement vides. Afin de leur offrir l'opportunité de réparer ce péché, l'Éternel leur enjoignit de rassembler tout le nécessaire pour la construction du tabernacle, de ses ustensiles et des vêtements du Cohen, et de l'apporter à Bétsalel. La Guémara souligne (*Béréchot 55a*) que ce dernier savait combiner les lettres par lesquelles le monde fut créé. Lorsqu'il se mit à l'œuvre, il le fit avec l'intention d'inscrire les Noms divins dans le tabernacle, les ustensiles et les vêtements du grand prêtre, lesquels permirent donc aux enfants d'Israël d'être à nouveau réceptacles de ces Noms et de recevoir l'influence de la Présence divine, qui se déploya alors sur le tabernacle.

	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h51	19h59	20h48
Lyon	18h40	19h45	20h30
Marseille	18h37	19h40	20h23

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

- Le 27 Adar, Rabbi 'Haïm Pin'has Scheinberg, Roch Yéchiva de Torat Or
- Le 28 Adar, Rabbi Mordékhaï 'Hévrouni, Roch Yéchiva de 'Hévron
- Le 29 Adar, Rabbi Chélomo haLévi Kalin, auteur du Ma'hatsit Hachékel
- Le 1er Nissan, Rabbi Chélomo Salem, l'un des grands Rabbanim de Syrie
- Le 2 Nissan, Rabbi Chalom Dov Beer, l'Admour de 'Habad
- Le 3 Nissan, Rabbi Binyamin Zéev Tsvi de Zabariz
- Le 4 Nissan, Rabbi Yo'hanan Twersky, l'Admour de Ra'hmastrivka



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



PAROLES DE NOS SAGES

Le respect de circonstance...

Un avocat juif me raconta qu'un jour, au cours d'un procès où il plaidait en faveur de la défense, il reçut un appel sur son portable pendant la séance, et, par habitude, y répondit.

Sans coup férir, le juge le rappela à l'ordre et lui infligea une amende de 5000 shekels, du fait qu'un tel geste témoigne d'un certain mépris vis-à-vis de la cour et des juges.

Cette anecdote me fit frissonner. En effet, nous nous trouvons trois fois par jour dans le sanctuaire de D.ieu – la synagogue, sorte de Temple en miniature. Or, combien de fois m'arrive-t-il de voir des fidèles bavarder entre eux ou parler au téléphone ? Autant de marques d'irrespect vis-à-vis du Créateur et de ce lieu saint...

Nous devons tous nous inspirer de la mésaventure de cet avocat en faisant le raisonnement suivant : si, face à un tribunal terrestre, l'amende pour une légère marque de mépris est si élevée, qui sait quelle peut être celle infligée par la cour de justice céleste pour le manque de respect de la synagogue ?

Il faut donc être particulièrement scrupuleux dans le respect de ce lieu, au moins autant qu'on est tenu de l'être dans un tribunal, en se gardant d'y mener des conversations futiles ou d'y utiliser le téléphone portable. En outre, lors de notre prière, nous devons ressentir des sentiments de révérence et de componction à l'égard du Roi des rois, le Saint béni soit-Il.

Lorsque le cœur rehausse l'homme

« **Puis vinrent tous les hommes au cœur élevé, aux sentiments généreux** » (Chémot 35:21)

Le Or Ha'haïm commente : « Sache qu'on peut distinguer deux niveaux de donateurs : l'un, désigné par la Torah comme un homme "aux sentiments généreux", donne selon ses possibilités, et l'autre, "au cœur élevé", est si bon qu'il donne au-delà de ses moyens. Cela signifie que son cœur l'élève et l'estime plus riche qu'il ne l'est réellement (...). Le verset cite en premier l'homme le plus prodigue, l'introduisant par le terme *ich*, toujours employé pour désigner une personne de qualité, tandis que ce terme ne figure pas concernant le second type de donateur, d'un niveau moindre. »

Le Rav de Ponievitz, Rav Yossef Chélomo Kahanman zatsal, raconte :

« Au temps où j'habitais à Ponievitz, il arriva une nuit, à une heure tardive, que des coups se fissent entendre à ma porte ; c'était une délégation de la communauté. Inquiets, ils me confièrent qu'ils venaient d'apprendre que l'un des plus importants commerçants de la communauté était sur le point de faire faillite, suite à des complications dans ses affaires. Il fallait absolument lui venir en aide.

Je leur demandai de quelle manière ce serait possible, et ils me répondirent qu'un prêt urgent de vingt mille livres sterling pourrait sauver la situation.

Je m'empressai de contacter le directeur de la banque juive de notre ville, lui demandant de bien vouloir me rejoindre à mon domicile pour un problème devant être traité immédiatement. A son arrivée, je lui en fis part.

Il dit : "De mon point de vue, je peux lui arranger demain matin un prêt de ce montant, avec de bonnes conditions de remboursement, à raison de cinq cents livres par mois sur une durée d'environ trois ans et demi. Cependant, j'ai besoin d'un bon garant. Si vous parvenez à obtenir le consentement du noble M. Marianpolsky de Kovna, l'affaire est conclue."

Je téléphonai aussitôt au nanti, que je connaissais bien, et il qui accepta de se porter garant. Grâce à cela, le commerçant fut épargné de la faillite.

Mais, cinq mois plus tard, le directeur de la banque, totalement confus, apparut soudain chez moi. Que s'était-il donc passé ?

Le commerçant n'avait pas honoré ses dettes, la banque lui avait envoyé des rappels à l'ordre, auxquels il n'avait pas répondu... Elle avait alors contacté le garant, lui demandant de payer à sa place. Or, au lieu de lui remettre la somme qui manquait pour le moment, voilà que le riche lui avait remis le montant total de l'emprunt, soit vingt mille livres ! A ne rien comprendre...

Cherchant à résoudre cette énigme, je contactai M. Marianpolsky, qui m'expliqua, avec simplicité : "Rav, j'ai compris que le commerçant ne parviendrait pas non plus par la suite à s'acquitter des paiements. Alors, pourquoi attendre et venir chaque mois les rembourser à sa place, si j'ai la possibilité de régler d'un coup cet emprunt ?" »

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« **Ainsi parle le Seigneur D.ieu : "Au premier mois (...)"** »

(Yé'hezkel, chap. 45)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne le sacrifice que le prince devait apporter Roch 'Hodech Nissan, ainsi que la fête de Pessa'h, tandis que le maftir de Parachat Ha'hodech évoque également Roch 'Hodech Nissan et la fête de Pessa'h qui s'annonce.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Accorder à autrui le bénéfice du doute

De même qu'il est interdit de croire en des propos médisants prononcés sur son prochain, cela reste interdit si l'on sait qu'ils sont véridiques mais peuvent être interprétés dans un sens ou dans l'autre. Car celui qui nous les rapporte les interprète négativement, dénigrant ainsi l'individu duquel il parle, alors que c'est une mitsva pour celui qui écoute de lui accorder le bénéfice du doute.

Celui qui néglige cette mitsva et donne du crédit au médisant, transgresse non seulement l'obligation « juge ton semblable avec impartialité », mais est en plus considéré comme quelqu'un qui croit de la médisance, puisqu'en manquant de juger son prochain positivement, il renforce l'accusation pesant sur lui.



A MÉDITER...

Se renforcer et mériter la bénédiction

Le Machguia'h de la Yéchiva de Kaménits, Rabbi Moché Aaron Stern zatsal, prononça ces paroles de renforcement sur la mitsva de répondre Amen avec ferveur :

« En Diaspora, celui qui est invité à un mariage reçoit, en plus du faire-part, une petite carte qu'il doit renvoyer afin de confirmer sa participation. Une fois, il m'arriva d'oublier de le faire. Mais je pensais qu'on me laisserait tout de même entrer dans la salle. Or, à mon grand étonnement, le garde ne m'en donna pas l'autorisation. Je lui expliquai que j'étais un ami proche de la famille célébrant le mariage et que je n'entrerais que pour quelques minutes. Mais mes propos tombèrent dans les oreilles d'un sourd, et je dus rebrousser chemin... »

Après cent vingt ans, l'homme est condamné par le tribunal céleste à rejoindre la géhenne pour une période pouvant s'étendre jusqu'à douze mois, durant lesquels il souffre dans ses sept compartiments. Une fois cette année passée, il en ressort pour rejoindre joyeusement sa place au jardin d'Eden. Toutefois, à l'entrée, se tient un ange lui réclamant sa carte d'entrée. Surpris, l'intéressé se demande si là aussi il existe un tel concept. Où se trouve donc le palais qu'il s'est construit de son vivant à la sueur de son front en accomplissant les mitsvot ? L'ange le rassure en lui disant qu'il a bien une place réservée, mais qu'il ne peut la rejoindre que sur présentation de sa carte d'entrée.

Quelle est cette carte ? Il est écrit : « Ouvrez les portes, pour que puisse entrer un peuple juste, qui garde la loyauté (*chomer émounim*) » – ne lis pas émounim, nous disent nos Sages, mais aménim : à quiconque répond Amen avec ferveur, on ouvre les portes du jardin d'Eden. Autrement dit, sans cela, les portes restent closes.

Le Zohar (*Vayélekh 285b*) affirme que lorsque les enfants d'Israël répondent Amen avec ferveur dans ce monde, ils entraînent l'ouverture de plusieurs portes de bénédiction dans les cieux, une grande abondance dans tous les mondes et la joie de l'armée céleste.

Que reçoivent-ils en récompense ? Dans ce monde, si le peuple juif, plongé dans la détresse, prie le Saint béni soit-Il, une voix proclame dans tous les mondes : « Ouvrez les portes, pour que puisse entrer un peuple juste, qui garde la loyauté (*chomer émounim*) » – ne lis pas émounim, mais aménim. De même que les enfants d'Israël ont déclenché l'ouverture des portes de la bénédiction, celles de la prière s'ouvriront pour recevoir leurs suppliques et les soustraire à leurs souffrances.

Et dans le monde futur, quelle est la récompense de celui qui avait l'habitude, durant son existence terrestre, de répondre correctement Amen – après avoir entendu que la personne qui bénit ait terminé de prononcer la bérakha ? Lorsque son âme rejoint les sphères supérieures, on déclare devant elle : « Ouvrez-lui les portes, en retour à toutes celles qu'elle a quotidiennement ouvertes en répondant Amen ! »

Concluons par un commentaire du Chla (*Massékhet Tamid 80*), qui reprend une idée développée dans les ouvrages de Kabbale s'inspirant du Zohar. Il explique le secret que recèlent le mot Amen et ses lettres : l'ensemble des mondes supérieurs et inférieurs dépendent de ce mot, qui constitue leur base essentielle, la racine sur laquelle ils reposent.

Celui qui a la bonne kavana lorsqu'il entend une bénédiction prononcée par quelqu'un et y répond Amen avec ferveur et conformément à la loi, entraîne un grand courant de sainteté en-haut et une abondance dans tous les mondes, car il ouvre la source supérieure, la source d'eau vive, comme pour désaltérer et irriguer toutes les créations. Une voix céleste annonce alors que tout ce bien et cette joie sont à créditer à untel, fidèle serviteur du Roi saint.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



De l'appréhension à la confiance

« Toute la communauté des enfants d'Israël sortit de devant Moché. » (*Chémot 35:20*)

L'emploi du verbe « sortir » est, a priori, déroutant, étant donné que Moché avait rassemblé les enfants d'Israël dans un endroit ouvert. D'où sortirent-ils donc ?

C'est que celui qui se rend auprès d'un juste pour solliciter ses conseils ou recevoir sa bénédiction est habité d'une appréhension, lisible sur son visage. Puis, lorsqu'il quitte la demeure pure du tsaddik, duquel il a reçu des mots d'encouragement, de consolation et une bérakha, il a l'air d'un autre homme. Il est clair que d'autres sentiments l'animent alors.

Tel était aussi le cas de nos ancêtres. Suite au péché du veau d'or, ils attendaient anxieusement que Moché descende du mont Sinaï, afin de savoir ce que l'Éternel lui avait répondu. Après que leur chef les eut rejoints, le lendemain de Kippour, qui tomba alors un mardi, il les rassembla le mercredi et leur transmit l'ordre divin de construire un tabernacle et d'apporter des ustensiles en or et en argent afin d'y trouver l'expiation de leur péché. Cette nouvelle constitua, pour eux, un grand encouragement : voilà que D.ieu était prêt à pardonner leur terrible méfait et à déployer Sa Présence parmi eux. Tous connurent alors un éveil spirituel et s'empressèrent d'apporter des dons pour la construction du tabernacle, le jeudi et le vendredi. Arrivé Chabbat, ils eurent la consigne de ne pas en apporter, les travaux du tabernacle n'ayant pas la préséance sur le jour saint. Ainsi, le verset précise que les enfants d'Israël sortirent de devant Moché afin de souligner qu'ils le quittèrent animés de sentiments très différents de ceux qu'ils avaient avant ce rassemblement.

Nous en retirons une leçon de morale : quand un homme prie avec ferveur ou se plonge dans l'étude de la Torah, il n'est pas possible qu'il reste dans le même état d'esprit qu'avant. Il est, au contraire, évident qu'il rayonnera de joie, car « les préceptes de l'Éternel sont droits : ils réjouissent le cœur » (*Téhillim 19:9*).



Le zèle est récompensé

Un jour, le juste Rabbi Tsadka 'Houchin de Bagdad zatsal devait passer la nuit à Tel-Aviv. Il demanda à son hôte s'il y avait dans les parages une synagogue où on priait Cha'harit au lever du jour.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Prêt à accepter la sentence

Rabbi 'Haïm Pinto étudiait toutes les nuits avec une assiduité qui éveillait l'admiration. Les membres de sa famille savaient qu'on ne le dérangeait pas pendant ces heures consacrées à cette noble tâche.

Mais une nuit, sa fille Mazal entra dans sa chambre d'étude. Elle voulait prendre un objet dont elle avait besoin. Elle remarqua immédiatement la présence d'un homme dont le visage lui était familier.

Lorsque Rabbi 'Haïm la vit, il bondit de son siège et cria :

« Ma fille, pourquoi es-tu entrée sans permission ? Sache que cet homme que tu as vu est Elyahou Hanavi. Tu as vu son visage alors que tu n'en avais pas le mérite. C'est pourquoi une terrible sentence a été prononcée à ton égard : les yeux qui ont contemplé cette vision vont s'assombrir ou bien tu vas disparaître de ce monde, que D.ieu préserve... »

Saisie de peur, la fille resta sans voix. Mais Rabbi 'Haïm eut pitié d'elle et invoqua la Miséricorde de D.ieu afin qu'il ne la rende pas aveugle avant son mariage. Il expliqua ensuite à sa fille ce qu'il avait fait. Dans sa grande piété, celle-ci accepta la sentence divine avec amour.

Les années passèrent et un jour, le Tsaddik Rabbi Aharon Melloul, petit-fils de Rabbi Khalifa Malka, eut l'occasion de venir

Celui-ci lui répondit : « Il n'y en a pas dans le voisinage, mais seulement à un endroit situé à plus d'une heure de marche... »

Le juste dit alors : « Ce n'est pas grave, je me lèverai une heure plus tôt pour aller y prier. »

Et c'est ce qu'il fit. De très bonne heure, il se leva et se mit en route pour rejoindre cette synagogue éloignée. Or, après à peine quelques pas, il remarqua soudain devant lui l'immeuble abritant la synagogue du Gra, située à la rue Hayarkon. Il y entra et demanda à

quelle heure était prévue la prière. On lui répondit : « Au nets ! »

Rabbi Tsadka en éprouva une grande joie et dit : « Voyez combien le mauvais penchant est rusé ! Pour me faire trébucher et m'inciter à me laisser aller, il a fait en sorte que mon hôte oublie l'existence d'une synagogue située tout à côté de chez lui où l'on prie au lever du jour. Mais, une fois que j'ai su surmonter ma paresse, il a disparu. Il m'a suffi de faire quelques pas pour tomber sur cette synagogue ! »

à Mogador. Il avait l'habitude, lors de chacun de ses passages, d'être hébergé chez Rabbi 'Haïm Pinto.

Lorsqu'il vit la fille du Tsaddik, Rabbi Aharon Melloul remarqua sa discrétion, sa piété et sa droiture. Il fit part à Rabbi 'Haïm de son désir d'épouser celle qui descendait de cette sainte lignée de Tsaddikim.

Rabbi 'Haïm Pinto refusa fermement cette proposition.

Tant que Rabbi Aharon insista, Rabbi 'Haïm campa sur sa position. De plus, il refusa également de lui avouer la vraie raison de son refus obstiné de lui donner sa fille en mariage.

Rabbi Aharon retourna chez lui, triste et déprimé. Il se mit à craindre que peut-être Rabbi 'Haïm n'ait découvert en lui un défaut quelconque, qui le rendait inapte à épouser sa fille.

Durant cette même période, le Tsaddik Rabbi Khalifa Malka apparut en rêve à Rabbi 'Haïm Pinto et lui dit :

« Rabbi 'Haïm, je t'ai envoyé mon petit-fils heureux et tu me le retournes affligé et déprimé... »

Rabbi 'Haïm lui répondit dans son rêve : « Le Rav sait que plane sur ma fille le décret de devenir aveugle parce qu'elle a vu Elyahou Hanavi. C'est pourquoi j'ai refusé de la marier à votre petit-fils. »

Rabbi Khalifa répondit :

« Rabbi 'Haïm ! Ote toute inquiétude de ton cœur. Mon petit-fils acceptera la sentence divine, adviene que pourra ! »

Au matin, Rabbi 'Haïm envoya une missive à Rabbi Aharon Melloul, lui demandant de venir à Mogador. A son arrivée, Rabbi 'Haïm lui raconta toute l'histoire de sa fille et le destin amer qui l'attendait après le mariage. « C'est pour cette raison, lui expliqua-t-il, que je t'ai refusé sa main. »

Rabbi Aharon ne se déroba pas en entendant les faits.

« Je suis prêt à me marier avec votre fille même dans ces conditions. Un tel mérite ne se présente pas tous les jours », répondit-il.

Et il en fut ainsi. Quelques jours plus tard, Rabbi Aharon réalisa son souhait : il se retrouva sous le dais nuptial avec la fille du Tsaddik, suivant la tradition du peuple d'Israël.

Or, voici ce qu'il advint : la dure sentence s'annula ! Le mérite de leurs ancêtres joua en faveur du couple. L'épouse continua à voir comme tout le monde. Ils eurent une longue vie et méritèrent une descendance bénie de Tsaddikim.

Lorsque vint le moment pour eux de quitter ce monde, ils moururent tous deux au cours de la même semaine. Ils furent enterrés côte à côte dans l'ancien cimetière de Mogador.